

# SOUS-TRAITANCE EN FORMATION

QUELLES OBLIGATIONS ? QUELS CHANGEMENTS  
À VENIR ? QUELS RISQUES ? QUELLES ALTERNATIVES ?

Jeudi  
**21**  
SEPTEMBRE  
**2023**

DE 14 H À 17 H

Dans un secteur où le recours à des formateurs extérieurs fait souvent partie du modèle économique, le sujet de la sous-traitance est aussi sensible que complexe.

Le développement de certaines pratiques abusives, voire frauduleuses en matière de CPF relance le débat sur les obligations des donneurs d'ordre et de leurs sous-traitants. Le cadre juridique posé par loi du 22 décembre 2022 est aujourd'hui suspendu à la publication d'un décret dont l'attente est source d'inquiétude pour ce marché désintermédié.

Parallèlement, le sujet de la sous-traitance prend aussi une place importante dans l'apprentissage. Sous les effets de la libéralisation de ce jeune marché, la délégation des enseignements ou de la responsabilité pédagogique par un certain nombre de prestataires interroge les principes directeurs de la sous-traitance...

Pour sécuriser vos pratiques et anticiper les changements à venir, les experts de Centre Inffo en lien avec toutes les parties prenantes vous donnent rendez-vous le 21 septembre 2023 pour une Master Class entièrement dédié à la sous-traitance dans le secteur de la formation.

## Public

- Cet événement s'adresse aux :
- prestataires de développement des compétences et leurs sous-traitants
  - financeurs : Opco, Régions, Pôle emploi...
  - organisations patronales ou syndicales
  - prestataires de développement des compétences
  - entreprises : responsables RH ou formation
  - consultants...

**INSCRIVEZ-VOUS**

sur le site de Centre Inffo

**centre-inffo.fr**

TÉL. 01 55 93 91 83

[inscription.event@centre-inffo.fr](mailto:inscription.event@centre-inffo.fr)

